

Bien au-delà du mariage

La revendication du droit au mariage homosexuel a pris de la force dans le mouvement gay. Cette revendication se base sur deux arguments : a) il est discriminatoire d'interdire à deux personnes du même sexe de se marier ; et, b) le mariage résoudrait de nombreux problèmes pour les gays et les lesbiennes. Dans cet article, nous voulons reconsidérer ces arguments et présenter une nouvelle manière d'aborder la question.

La discrimination. Il est certainement injuste que les lesbiennes et les gays n'aient pas les mêmes droits que les personnes hétérosexuelles. Toutefois, si les discriminations sont toujours répréhensibles, cela ne veut pas dire que l'objet sur lequel porte la discrimination soit nécessairement souhaitable. Prenons le cas du service militaire obligatoire pour les hommes. Face à cela, il y a deux options possibles : réclamer que les femmes fassent, elles aussi, leur "service" ou revendiquer l'abolition du service militaire. De la même manière, la résolution du problème du mariage essentiellement hétérosexuel peut venir de la réalisation de deux objectifs bien différents : l'obtention du mariage entre homosexuels ou l'abolition du mariage tel qu'il est.

La résolution des problèmes. Le mariage pourrait résoudre certains problèmes que nous avons en tant que lesbiennes du fait qu'il s'agit d'une institution privilégiée légalement et socialement. C'est vrai, mais ne crée-t-il pas d'autres problèmes ? Et, d'autre part, est-ce un motif suffisant pour revendiquer cette institution ?

Le mariage est le renoncement de la collectivité à assumer sa responsabilité envers les personnes et l'abandon au domaine privé des relations de dépendance. Veuves, femmes au foyer à temps plein, divorcées sans ressources propres ou avec des enfants à charge continuent à être dépendantes de leurs ex-maris. Avec le mariage, les lesbiennes pourront commencer à intenter des procès à leurs amants afin qu'ils leur paient une pension après la séparation. Est-ce cela que nous voulons ? Ne devrait-on pas revendiquer, plutôt, que la couverture des besoins liés à la dépendance des personnes soit la responsabilité de tous ?

Le mariage est la manifestation principale de l'hyper-réglementation des relations entre personnes adultes. La *Llei d'Unions Estables de Parella* (Loi sur les unions stables de couple), la *Llei sobre Situacions Convivencials d'Ajuda Mútua* (Loi sur les situations de coexistence d'aide mutuelle) ou la *Llei d'Aliments entre Parents* (Loi sur les pensions alimentaires entre parents) en sont d'autres cas, en Catalogne ; ces textes législatifs fixent les droits et les devoirs des personnes dans leurs relations. Or, ces personnes, dans de nombreux cas, ne savent pas si elles veulent faire appel ou non à ces lois —la Loi sur les unions stables s'applique obligatoirement aux couples hétérosexuels qui vivent maritalement— qui renvoient au domaine privé les besoins liés à la dépendance des personnes.

Le mariage peut servir à prendre conscience de l'existence des lesbiennes, mais, en même temps, à déstabiliser et éroder les autres types de relations que nous établissons, comme, par exemple, les réseaux de soutien et d'amitié, qui sont une valeur positive pour toutes les femmes. Le mariage signifie la reconduction de nos relations dans le sens de la logique hétérosexuelle, patriarcale et matrimoniale, bien que notre lesbianisme ait peu à voir avec ce logos [...], il ne répond pas à un unique logos parce qu'il est en marge de la rationalité sociale commune ^a. D'autre part, le mariage est un acte social très important du point de vue public. Si de nombreuses lesbiennes vivent exilées ^a de leur familles et doivent cacher leur option sexuelle au travail, auprès des voisins, etc. combien de lesbiennes pourraient se marier, même si elles le voulaient ?

Le droit des partenaires des couples mariés à entrer dans la vie et les biens de l'autre personne facilite les situations de violence de la vie domestique. Ces situations se produisent aussi dans les couples de lesbiennes et d'hétéros non mariés, mais la Loi ne protège pas les agresseurs, hommes ou femmes, non mariés, ni ne tend à conserver les relations entre amants non mariés de

la même manière qu'elle protège les maris et tend à maintenir les couples mariés hétérosexuels ^a.

Du fait que le mariage implique certains privilèges, il renforce le fait que les personnes maintiennent des relations d'abus ou d'exploitation et peut mener à éviter une nouvelle relation de type différent.

Les campagnes des gays pour l'égalité des droits ne prennent pas en compte le fait que les lois établissent aussi des devoirs, qu'elles peuvent porter atteinte à la liberté et au bien-être des personnes. À titre d'exemple, au Canada, avec l'approbation de la *Modernization of Benefits and Obligations Act* (Loi sur la modernisation des droits et obligations), les lesbiennes qui ne déclarent pas qu'elles vivent en couple pourront être accusées de fraude fiscale. Un autre effet pervers des lois, et peu pris en compte, est l'aggravation de la situation économique des femmes. Ainsi, il n'est pas compréhensible que l'on revendique le droit au mariage, lié à d'autres droits, quand le nombre de personnes sans compagne ou compagnon, surtout des femmes (célibataires, divorcées, veuves) augmente de jour en jour.

Jusqu'ici, nous avons argumenté que le droit au mariage homosexuel ne devait pas être nécessairement souhaitable même si son inexistence impliquait une discrimination alors que le mariage homosexuel créerait davantage de problèmes qu'il n'en résoudrait. On pourrait être d'accord avec cela et défendre de la même manière le droit au mariage pour les personnes qui veulent se marier. Mais le mariage est une obligation, et pas un droit.

La mariage assure divers avantages (pension de veuvage, héritage, logement social, etc.), en plus d'un statut social, aux personnes mariées. Ce sont des avantages que n'ont pas, ou ont avec des inconvénients, les personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se marier : lesbiennes, gays, personnes séparées, personnes sans compagne ou compagnon. La pression pour se marier qui découle de cette situation fait du mariage une obligation. Il est inacceptable que les gens doivent se marier pour pouvoir bénéficier de conditions essentielles de vie, et ce le serait encore davantage dans le cas des lesbiennes, qui se verraient obligées à faire leur *outing* alors que la lesbophobie ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, à la différence d'autres contrats, le mariage n'est pas un accord privé entre deux personnes, sinon qu'il a un caractère public et qu'il est sujet aux lois qui dictent et contrôlent les droits, obligations et incidents du mariage, indépendamment des désirs des personnes qui se marient [...] l'État établit les conditions en ce qui concerne sa constitution, sa durée et ses conséquences ^a.

En revendiquant le droit au mariage, nous ne parviendrons qu'à élargir le nombre de personnes visées par cette obligation et à diviser les lesbiennes en ' bonnes ^a et ' mauvaises ^a (celles qui se marient et les autres). Ce que nous devons obtenir, en revanche, c'est que cela cesse d'être une obligation. Les droits doivent être basés sur les personnes et non sur les couples. Il faut adopter les mesures nécessaires afin que soient couverts tous les besoins de base pour tout le monde, indépendamment du fait qu'il y ait ou non un(e) conjoint(e).

Pour ce faire, nous proposons : a) d'abolir le mariage et de laisser les adultes ayant des relations sexuelles et affectives passer des contrats (si nécessaire, modifier la législation sur les contrats afin qu'elle prenne en compte les différences de pouvoir, et nuancer les concepts de consentement volontaire et d'autonomie de la personne) ; b) protéger légalement et socialement les relations de soin et de dépendance entre les personnes ; et, c) garantir que soient couverts tous les besoins de base pour tout le monde indépendamment du fait qu'il y ait ou non un(e) conjoint(e).

De cette manière, la non reconnaissance du mariage homosexuel serait comparable à la discrimination que signifie le fait que les infantes du Royaume d'Espagne ne règneront jamais parce que ce sont des femmes ou que les femmes militaires espagnoles ne pourront en aucun cas participer aux combats. Ce qu'il faut, c'est changer les règles du jeu : enterrer la monarchie, les armées et le mariage.

Grup de Lesbianes Feministes

www.lesbifem.org

2002